

Communiqué de presse du 19 mars 2020

Les planificateurs sont d'une importance systémique pour l'ensemble de l'industrie de la construction ! Les planificateurs conçoivent les espaces de vie – également depuis de la maison

Le maintien autant que possible des contrats de planification et d'étude des ingénieurs est d'une importance cruciale pour l'ensemble du secteur de la construction. Grâce à la numérisation, la plupart des planificateurs travaillent déjà depuis leur domicile. Plus ils seront en mesure de faire de la planification maintenant, plus le secteur de la construction sera rapide à redémarrer après la crise. Les maîtres d'ouvrage publics sont appelés à régler sans tarder les factures échues et à continuer à demander des services, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral a qualifié la situation en Suisse d'« extraordinaire » au sens de la Loi sur les épidémies et a restreint de manière significative la vie publique jusqu'au 19 avril 2020 en tout cas. Jusqu'à présent, aucune autre restriction n'a été imposée à l'économie. L'ensemble du secteur de la construction – employeurs et employés – déploie actuellement de grands efforts pour appliquer l'Ordonnance du Conseil fédéral et ralentir la propagation du virus.

Les maîtres d'ouvrage publics ont également une responsabilité à cet égard ; ils doivent veiller à ce que la continuité et la liquidité des acteurs concernés soient maintenues.

- Les factures doivent être payées immédiatement et sans formalités administratives et les rapports de travail doivent être traités numériquement. Les suppléments doivent pouvoir être liquidés plus rapidement.
- Les projets qui sont en phase de planification ne doivent pas être arrêtés. Ce travail peut facilement être effectué dans en télétravail et constitue une garantie de reprise rapide du travail après la fin de la crise.
- Les appels d'offres pour les projets prévus ne doivent pas être interrompus. Dans le cas de projets complexes qui sont en phase d'appel d'offres, les délais de soumission doivent être prolongés.

La santé des personnes concernées est une préoccupation centrale pour la branche de la planification. Les mesures du Conseil fédéral sont mises en œuvre de manière cohérente. En parallèle, il faut veiller à ce que les activités puissent reprendre leur cours normal le plus rapidement possible à la fin de la crise. Nous faisons appel à la responsabilité personnelle et à la flexibilité de toutes les personnes impliquées afin de pouvoir maîtriser ensemble la crise.

Contact :

Dr. Mario Marti, directeur général, mario.marti@usic.ch, 031 970 08 88

Lea Kusano, responsable de la communication, lea.kusano@usic.ch, 076 568 27 51

L'USIC

L'Association suisse des ingénieurs-conseils usic regroupe environ 1 000 entreprises membres qui emploient plus de 15 000 personnes. Les membres génèrent un revenu annuel brut de plus de 2,6 milliards de francs. Cela correspond à une part d'environ 50 % du total des dépenses liées à l'ingénierie dans le secteur de la construction. Les entreprises membres de l'USIC sont actives dans tous les domaines liés à la construction, de l'aménagement du territoire à la géologie, en passant par la topographie, l'ingénierie environnementale, le génie civil ainsi que l'ingénierie des services du bâtiment et la planification électrique. Cela fait de l'USIC la plus grande association suisse de mécénat de planificateurs et la voix nationale reconnue des sociétés de conseil en ingénierie et en planification en Suisse.